



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du  
système d'assurance qualité**

**du Collège Lionel-Groulx**

Novembre 2017

## Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège Lionel-Groulx s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*<sup>1</sup>, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Lionel-Groulx couvrant la période d'observation de septembre 2011 à juin 2016 a été dûment adopté par son conseil d'administration le 20 septembre 2016. Le dépôt du rapport d'autoévaluation devait s'effectuer le 21 août 2015 et la visite de la Commission était prévue à l'automne 2015. Cette visite a dû être repoussée à l'automne 2016 face au refus de la direction du Collège de déposer son rapport d'autoévaluation au moment convenu. Le Collège l'a finalement transmis à la Commission le 21 septembre 2016. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé et a pu effectuer une visite à l'établissement les 15, 16 et 17 novembre 2016<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, les membres-cadres de la Commission des études, le comité de direction, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professionnels, des employés de soutien et trois étudiants. Les professeurs<sup>3</sup> ont aussi été invités, mais ils ont refusé de rencontrer le comité de visite.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Mario Julien, directeur adjoint à la Direction des études au Cégep de Jonquière, M<sup>me</sup> Lucie Lahaie, directrice des études par intérim à la retraite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et M<sup>me</sup> Christiane Piché, ex-sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Alla Mitriashkina, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3 Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Lionel-Groulx, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

# Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

## L'établissement

Fondé en 1967, le Collège Lionel-Groulx est un établissement d'enseignement collégial public, réparti sur deux sites de formation situés dans la région des Basses-Laurentides. Le site principal se trouve à Sainte-Thérèse, tandis que le deuxième est situé à Saint-Eustache et est consacré uniquement à la formation continue. Le Collège possède aussi un centre de formation agricole à Mirabel. Il opère également un Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ) ainsi qu'un Centre de recherche et d'expertise en multilittératie des adultes (CREMA). La mission du Collège Lionel-Groulx consiste à offrir une éducation de qualité permettant à chaque étudiant jeune ou adulte de réaliser son développement personnel, professionnel et citoyen. Le Collège souhaite aussi être à l'écoute des défis de sa communauté et du réseau collégial et collaborer au développement de sa région.

Durant les années d'observation ciblées par le Collège, l'offre de programmes à la formation régulière est demeurée relativement stable, soit 8 programmes proposant divers profils de formation préuniversitaire et 15 programmes de formation technique menant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Différents profils au sein de certains de ces programmes et des cheminements en double DEC étaient aussi possibles pour les étudiants. Le Collège offrait également un cheminement *Tremplin DEC*. À la fin de la période d'observation, à la formation continue huit programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) étaient offerts. Le Service de la formation continue proposait également un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permettant l'obtention d'AEC pour ces programmes. Les programmes de la formation préuniversitaire couvrent huit secteurs. Les programmes de la formation technique et continue s'inscrivent dans les domaines des techniques biologiques, agroalimentaires, physiques, humaines, de l'administration et des arts.

Entre 2011 et 2016, l'effectif étudiant est demeuré stable à près de 6300 étudiants chaque année, soit 54 % au secteur préuniversitaire, 26 % au secteur technique, plus de 5 % en cheminement *Tremplin DEC* et près de 15 % en formation continue. Le nombre d'employés engagés à temps plein est aussi demeuré stable pendant cette période, pour se chiffrer à 605 à la fin de la période d'observation, dont 25 membres de la direction et du personnel d'encadrement, 32 professionnels, 145 employés de soutien et 403 professeurs.

Le Collège Lionel-Groulx compte huit directions qui relèvent de la Direction générale : la Direction des études, la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, la Direction des affaires corporatives et des communications, la Direction des

ressources humaines et des relations de travail, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction du service informatique et des technologies de l'information et des communications, la Direction à la vie étudiante et aux services auxiliaires ainsi que la Direction du bureau des projets. Durant la période d'observation, il y a eu des changements à la Direction générale, à la Direction des études et à la présidence du conseil d'administration.

## **La démarche d'autoévaluation**

Le Collège Lionel-Groulx a entrepris sa démarche d'autoévaluation en avril 2014 et les travaux se sont terminés en juin 2016. Cette démarche s'est appuyée sur un devis qui prévoit notamment les objets soumis à l'évaluation ainsi que les critères et sous-critères retenus pour l'autoévaluation. Le Collège a déterminé un enjeu, associé spécifiquement à sa démarche, soit la non-participation du personnel enseignant dans l'exercice d'autoévaluation. Le devis a été présenté à titre informatif à la Commission des études, mais le Collège n'a pas pu consulter ses professeurs officiellement. Toutefois, la Commission des études a émis un avis à ce sujet au conseil d'administration.

Le Collège a mis sur pied un comité d'autoévaluation du système d'assurance qualité, qui était responsable de la coordination et de la réalisation du processus d'autoévaluation du système d'assurance qualité et de la rédaction du rapport d'autoévaluation. Ce comité était composé du directeur général, du directeur des études, du directeur de la formation continue et des services aux entreprises, du directeur des affaires corporatives et des communications et de deux directeurs adjoints aux études.

Pour les besoins de l'audit, le Collège a élaboré une grille d'analyse lui permettant de documenter sa réflexion eu égard aux composantes d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité, notamment un répertoire des mécanismes avec les sources d'information consultées. Les données colligées ont été de nature documentaire, statistique et perceptuelle. Les principales données statistiques provenaient du système d'information pour la gestion des programmes d'études, le système *PSEP (Profil scolaire des étudiants par programme)*, ainsi que du tableau de bord institutionnel, qui inclut les données sur les indicateurs de réussite. D'autres données statistiques et documentaires émanaient des évaluations de programme menées pendant la période d'observation, des bilans et des plans d'action annuels. Le Collège a aussi utilisé les données perceptuelles recueillies annuellement par différents sondages proposés aux étudiants et aux finissants. Le comité d'autoévaluation a aussi consulté les cadres, les professionnels et le personnel de soutien du Collège lors de sa démarche d'autoévaluation. Pour la rédaction de la version définitive du rapport, le comité d'autoévaluation s'est servi du gabarit du rapport d'autoévaluation de la Commission. Au terme de ces travaux et à la suite de sa présentation à la Commission des études, le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx le 20 septembre 2016.

## **Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité**

Le Collège Lionel-Groulx met en œuvre sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), accompagnée d'un guide d'application de la PIEP, pour veiller à la qualité de ses programmes d'études. La politique, adoptée en 1996, a été révisée en 1998. Lors de son évaluation, la Commission avait jugé qu'elle contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de programme de qualité. L'application de la PIEP est sous la responsabilité de la Direction des études. La politique couvre tous les programmes d'études offerts par le Collège menant à l'obtention d'un DEC ou d'une AEC. Elle a pour objectifs d'inscrire l'évaluation des programmes dans une perspective de développement et d'amélioration de la qualité, de mettre en place un processus rigoureux d'évaluation, de s'assurer de la mise en place d'un tableau de bord sur les programmes d'études et de réaliser une évaluation de programme qui stimulerait le souci du développement professionnel de l'ensemble des intervenants du Collège. Le guide d'application a été élaboré en 2001 à la suite de l'évaluation de l'application de la PIEP et précise les trois types d'évaluation à réaliser, soit une évaluation circonstancielle, une évaluation au terme du cycle d'implantation et une évaluation périodique.

Pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège compte principalement sur sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que sur ses règles d'encadrement départementales d'évaluation des apprentissages (REDEA). La politique, sous la responsabilité de la Direction des études, établit des normes et des règles afin d'assurer une évaluation équitable des apprentissages des étudiants. La version de la PIEA qui était en vigueur lors de la période d'observation avait été adoptée par le Collège en 2010 et jugée satisfaisante par la Commission. À la formation ordinaire, les REDEA sont élaborées par les départements à partir des éléments prescrits par la PIEA.

En ce qui concerne la planification stratégique, incluant celle liée à la réussite, deux plans étaient en vigueur pendant la période d'observation. Le premier couvrait les années 2010 à 2015. La Commission a jugé, en mars 2011, que ce plan comprenait généralement les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Le second plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été adopté par le Collège Lionel-Groulx en mai 2015 et son échéance a été fixée en 2020.

## **Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

## Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### La mise en œuvre des principaux mécanismes

Les principaux mécanismes dont dispose le Collège pour voir à la qualité de ses programmes d'études sont la PIEP et le guide d'application de la PIEP. Ce dernier prévoit trois types d'évaluation de programme. Le premier, une évaluation ponctuelle au terme de l'implantation est réalisée après deux ou trois ans de la mise en œuvre d'un nouveau programme. Cette évaluation, appelée *Bilan d'implantation* par le Collège dans le calendrier de gestion des programmes d'études 2011-2020, présentée par le Collège lors de la visite, ne permet de valider que la cohérence d'un programme. Le second, l'évaluation périodique, est prévu pour tous les programmes tous les sept ans. Ce type d'évaluation propose des évaluations complètes à partir des six critères proposés par la Commission, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation, l'efficacité et la qualité de la gestion des programmes. Le dernier type d'évaluation prévu au guide d'application est une évaluation circonstancielle. Elle est amorcée lorsqu'une problématique particulière est décelée et se limite à l'étude de certaines dimensions des programmes selon les enjeux retenus. Le guide d'application de la PIEP précise aussi les principales étapes d'évaluation et la nature des documents à produire (devis, rapport d'évaluation, plan d'action). Selon le calendrier de gestion des programmes d'études 2011-2020, le Collège prévoyait une évaluation périodique que pour 2 de ses 23 programmes de DEC sur une période de 9 ans. L'examen des documents reçus lors de la visite permet à la Commission de constater que la première de ces évaluations, soit *Techniques de bureautique*, a plutôt été réalisée sur une longue période s'échelonnant de 2007 à 2011 et a mené à l'adoption du rapport en 2012, tandis que la deuxième, celle de *Techniques de santé animale*, n'a fait l'objet que d'un examen partiel de la qualité du programme se concentrant sur la pertinence et certains aspects de l'efficacité. Parmi les cinq évaluations circonstancielle prévues pour la période 2011-2016, avant la visite de la Commission, quatre n'avaient pas encore été finalisées, et les évaluations terminées ne couvraient qu'un ou deux critères. Un seul *Bilan d'implantation* a été réalisé avant la visite, soit celui d'*Histoire et civilisation*, et la Commission constate qu'il ne tient compte d'aucun des critères d'évaluation d'un programme. La Commission note que le Collège a produit les rapports d'évaluation pour cinq de ces exercices et que leur suivi est assuré par la régie pédagogique de l'établissement.

Au secteur de la formation continue, selon le calendrier de gestion des programmes d'études 2011-2020, huit programmes d'AEC devaient être évalués lors de la période d'observation. Toutefois, la Commission constate que seules deux évaluations ont été initiées pendant cette période, lesquelles concernaient les programmes *Administration des réseaux et sécurité informatique* et *Techniques d'éducation à l'enfance*. Toutefois, ces évaluations n'ont pas été consignées dans des rapports d'évaluation complets. Le Collège a affirmé lors de la visite s'inscrire davantage dans un mode d'actualisation des programmes à ce secteur. La démarche dans ce cas est déclenchée par les informations reçues sur les programmes, notamment les demandes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou bien l'analyse des données sur la réussite ou encore les résultats des sondages auprès des étudiants et des finissants. Le Collège reconnaît la nécessité d'harmoniser les pratiques d'évaluation des programmes à la formation continue aux mécanismes prescrits par sa PIEP et par son guide d'application de la PIEP.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège constate la difficulté à respecter le calendrier des évaluations prévu dans sa PIEP et considère que certaines de ses dispositions ne correspondent pas aux pratiques qui prévalent ou sont difficilement applicables. Lors de la visite, la Commission a remarqué que les six critères ont été couverts par les questionnaires d'évaluation passés lors des évaluations périodiques, mais que ces critères n'ont pas été systématiquement traités dans tous les rapports d'évaluation produits lors de la période d'observation. De plus, elle note, tout comme le Collège, que depuis quelques années l'établissement recourt plutôt à des évaluations circonstanciées portant sur un ou quelques critères. Ces évaluations ne permettent pas de veiller à la qualité de l'ensemble d'un programme comme prévu à la PIEP lors d'une évaluation périodique tous les sept ans. Pour mieux assurer le suivi de la qualité de l'ensemble de ses programmes d'études, à la formation ordinaire comme à la formation continue, le Collège se propose de revoir et d'actualiser ses mécanismes d'évaluation de programme. C'est pourquoi

*la Commission recommande au Collège Lionel-Groulx de se doter d'un processus d'évaluation de programme qui permet de veiller à la qualité de l'ensemble de ses programmes d'études selon les six critères précisés dans sa PIEP, et ce, à l'intérieur d'une périodicité raisonnable.*

Par ailleurs, la Commission constate que les questionnaires utilisés par le Collège lors de l'évaluation d'un programme constituent un outil efficace pour détecter les forces et les points à améliorer des programmes. Aussi, elle souligne la collaboration existant entre les directeurs adjoints aux études et les conseillers pédagogiques qui permet d'assurer un suivi efficace des actions prévues lors d'une évaluation de programme.

## La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Pour veiller à la **pertinence** des programmes d'études, le Collège vérifie, lors des évaluations de programme, si les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail et des universités. Pour veiller à ce que les programmes évalués demeurent d'actualité, l'établissement analyse des données statistiques portant notamment sur le cheminement universitaire, incluant le taux d'admission et d'inscription des finissants à l'université. Celles-ci proviennent entre autres des données des systèmes pédagogiques du Collège, COBA, de PSEP des indicateurs sur le cheminement scolaire au collégial du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la relance du service de placement du Collège auprès des diplômés et des enquêtes par questionnaires auprès des professeurs, des étudiants, des finissants et des universités. Lors d'une évaluation de programme, le Collège sollicite également les milieux de travail en vue de bien cibler les habiletés, les qualités et les attitudes professionnelles recherchées chez les futurs diplômés pour répondre aux besoins actuels et futurs des employeurs quant à la formation des étudiants. Pour cela, il procède à des sondages auprès des stagiaires et des entreprises. Si nécessaire, des groupes de discussion sont également constitués. Par exemple, l'évaluation circonstancielle du programme *Interprétation théâtrale* a fait ressortir la nécessité de mieux outiller les étudiants pour développer leur esprit d'entrepreneuriat. Le Collège vérifie également si les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études tiennent compte des attentes des étudiants en les consultant lors des évaluations de programme sur la capacité du programme d'études à répondre à leurs attentes ainsi que sur la qualité de la formation reçue. Ainsi, l'évaluation du programme *Techniques de bureautique* a mis en relief que les offres de stage en alternance travail-études ne sont pas assez nombreuses pour répondre aux attentes des étudiants. À la formation continue, le Collège veille à la pertinence de ses programmes sur une base continue par l'utilisation de questionnaires distribués aux finissants lors de leur retour de stage ainsi qu'aux superviseurs de stage en entreprise. Une analyse annuelle des taux de placement est également effectuée. La Commission note que les actualisations de programme menant à une AEC s'appuient particulièrement sur les données relatives à la pertinence.

La **cohérence** des programmes est également prise en compte lors des exercices d'évaluation. Le Collège examine alors les plans-cadres, les plans de cours, le profil de sortie de programme et la grille de cours pour vérifier entre autres la cohérence entre ces documents ainsi que la progression des apprentissages. Les questionnaires passés aux

étudiants, aux diplômés et aux professeurs lui fournissent également des données sur la cohérence des programmes, notamment en ce qui a trait à l'articulation des cours et à la charge de travail. Par exemple, l'évaluation circonstancielle du programme *Interprétation théâtrale* a fait ressortir la nécessité d'inclure davantage d'heures de formation liées aux médias. De plus, lors des bilans d'implantation, le Collège examine la prise en charge des objectifs et des standards des programmes d'études, la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la formulation et la présentation des exigences propres à chacune d'elles. En dehors des exercices d'évaluation, à la formation continue et à la formation ordinaire, un guide d'élaboration des plans-cadres et des plans de cours préparé par la Direction des études est mis à la disposition des professeurs des deux secteurs de formation. Avant le début de la session, le plan de cours est transmis à un conseiller pédagogique qui l'analyse à l'aide d'une grille pour vérifier notamment sa conformité au plan-cadre, le lien du cours avec les autres cours du programme ainsi que le lien entre les activités d'apprentissage et les compétences à développer. Par contre, les pratiques du Collège ne permettent pas toujours de réaliser les corrections nécessaires pour veiller à la qualité des plans de cours, ce dont le Collège devrait s'assurer. Une action à cet effet est d'ailleurs proposée dans le plan d'action du Collège.

Le Collège porte une attention à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** lors des évaluations de programme. Au moyen des questionnaires, il recueille des données perceptuelles auprès des étudiants, des finissants, du personnel de soutien, des professionnels, des diplômées et des professeurs. L'analyse des résultats lui permet notamment de se prononcer sur l'adéquation des méthodes et des outils pédagogiques aux objectifs du programme, incluant les stages donnés dans les programmes de la formation technique, ainsi que sur la disponibilité des professeurs et sur l'accessibilité des services-conseils, de soutien et de suivi. Le guide d'élaboration des plans de cours du Collège contient une rubrique qui porte sur la démarche pédagogique à appliquer dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs du cours par les étudiants et cette rubrique est prise en charge dans la grille utilisée par les conseillers pédagogiques dans l'analyse des plans de cours.

En ce qui concerne l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation**, cette dimension des programmes a été couverte dans les évaluations de programme *Interprétation théâtrale* et *Techniques de bureautique*, réalisées pendant la période d'observation. Les questionnaires passés aux étudiants, aux diplômés ainsi qu'aux professeurs lui ont permis de s'interroger sur l'adéquation des ressources humaines, des locaux, des équipements et du matériel aux besoins de la formation. Ils documentent également l'adéquation des mesures d'intégration et de perfectionnement des professeurs à leurs besoins. Dans le cas de l'évaluation du programme *Interprétation théâtrale*, un regard sur les ressources financières a aussi été porté par l'examen des allocations professorales associées à ce programme. Cette dimension des programmes est aussi prise en charge par des pratiques externes aux évaluations de programme, notamment par le processus budgétaire. En ce qui concerne

les ressources matérielles et financières, le Collège s'appuie sur son processus annuel d'analyse en investissement ainsi que sur les plans d'action des directions. Par ailleurs, le Collège affirme se préoccuper du volet de l'adéquation des ressources humaines aux besoins de ses programmes d'études par la mise en œuvre de sa Politique de gestion des ressources humaines (PGRH), ainsi que de sa Politique d'évaluation administrative du personnel enseignant touchant à la fois l'évaluation formative et administrative des professeurs et de sa Politique de perfectionnement du personnel enseignant (PPPE). Toutefois, la démonstration du Collège et les observations faites lors de la visite n'ont pas pu valider entièrement cette affirmation.

Dans son rapport, le Collège mentionne que l'**efficacité** des programmes est examinée lors des évaluations de programme à l'aide du questionnaire transmis aux professeurs, aux étudiants et aux diplômés. Ce dernier lui permet de vérifier la promotion du programme et les stratégies de recrutement, l'attrait du programme, la provenance des étudiants ainsi que leurs particularités. La Commission note que le Collège utilise les différents systèmes reconnus dans le réseau collégial pour suivre de façon continue l'évolution des effectifs, les taux d'admission, de réussite, de persévérance, de diplomation, de placement et d'admission à l'université pour réaliser une analyse détaillée des statistiques de réussite des cours chaque session pour chaque programme à la formation ordinaire. Un regard supplémentaire est porté sur ces statistiques dans le cadre des évaluations périodiques de programme. La Direction de la formation continue compile également des statistiques sur certains indicateurs, dont les taux de réussite et de diplomation. En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, le guide d'élaboration d'un plan-cadre présente les modalités d'évaluation finale de cours et d'épreuve synthèse de programme (ESP). Par ailleurs, la Commission constate que les instruments d'évaluation ne sont pas examinés lors d'une évaluation de programme pour juger de leur qualité et qu'aucun mécanisme n'est en place en vue de voir à ce que les évaluations finales de cours attestent l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards visés. En conséquence, la Commission est d'avis que le Collège devra se doter de mécanismes pour veiller à la qualité des instruments d'évaluation.

En ce qui a trait à la **qualité de la gestion** des programmes d'études, elle a été abordée en partie lors de l'évaluation du programme *Interprétation théâtrale*. En effet, par le questionnaire distribué aux étudiants, le Collège s'est notamment interrogé sur la qualité des communications entre les étudiants et les professeurs ainsi que sur le fonctionnement du département. Cependant, les autres évaluations de programme réalisées pendant la période d'observation n'ont pas pris en compte ce critère. Le Collège explique ce choix du fait que le questionnaire d'évaluation utilisé lors des évaluations de programme comporte des questions en lien avec les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication et que ces problématiques ont été prises en charge par les conseillers pédagogiques et les directeurs adjoints aux études en dehors des exercices d'évaluation. De plus, selon le Collège, plusieurs mécanismes de gestion sont mis en œuvre de façon continue. La Commission note à cet égard que les rencontres statutaires

régulières entre les conseillers pédagogiques et les directeurs adjoints aux études assurent le suivi des dossiers ainsi qu'une meilleure communication entre la Direction des études et les responsables de la coordination des programmes et des départements et, sur une base continue, permettent de veiller à la gestion des programmes.

Au terme d'une évaluation de programme, les départements concernés produisent un plan d'action dans le but de réaliser les améliorations à apporter. Cette responsabilité est partagée entre diverses instances du Collège, notamment le comité de programme, la Direction des études, le conseil d'administration, les professeurs et les coordonnateurs de programme. D'autres instances peuvent être interpellées, au besoin. Le suivi des recommandations se manifeste soit par des actions spécifiques sur un ou plusieurs critères, soit par un nouveau profil de sortie, un logigramme ou une grille de cours révisés.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

La Commission constate que la PIEP n'a pas été révisée depuis plusieurs années. En effet, sa révision prévue tous les cinq ans n'a pas été réalisée depuis 1998. Aussi, le guide d'application de la PIEP n'a été révisé qu'une fois depuis son adoption. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège fait part d'un projet de Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) pour adapter le processus d'évaluation des programmes aux pratiques existantes qui n'a pas abouti. Lors de la visite, le Collège a affirmé que sa PIEP était en révision et devait être actualisée au courant de l'année scolaire 2016-2017. À la suite de l'actualisation de la PIEP, l'établissement prévoit mettre à jour son guide d'application. Ces intentions du Collège font partie de son plan d'action. Considérant que la PIEP et le guide d'application de la PIEP constituent les mécanismes de référence pour guider les évaluations de programme et pour assurer l'amélioration continue de leur qualité, la Commission **suggère** au Collège Lionel-Groulx de procéder avec diligence à la révision de la PIEP et de son guide d'application.

La Commission constate la qualité de certaines pratiques et d'outils d'évaluation en lien avec les critères d'évaluation d'un programme d'études. Elle souligne toutefois les limites associées au non-respect du cycle d'évaluation de sept ans pour porter un regard sur la qualité des programmes d'études, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue et apporter les ajustements requis pour en assurer l'amélioration continue.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.
--

## **Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

La PIEA du Collège et les REDEA constituent les principaux mécanismes pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. La PIEA définit entre autres les règles relatives à l'évaluation des apprentissages ainsi que le partage des responsabilités dans son application. La Direction des études est responsable de l'application de la PIEA à la formation ordinaire et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises l'est pour les étudiants adultes. Elles vérifient la conformité des actions qui y sont prévues, se chargent de son interprétation et de sa diffusion. Depuis 2010, les REDEA sont élaborées par les départements à partir d'un gabarit pour assurer la prise en charge des éléments prescrits par la PIEA. Ensuite, elles sont adoptées tant par le département que par la Direction des études à la formation ordinaire et par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à la formation continue. La Commission note avec intérêt la collaboration entre les directeurs adjoints aux études et les départements à la formation ordinaire dans la gestion de l'application de la PIEA et des REDEA.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Dans son rapport, le Collège mentionne que les mécanismes veillant à la **justice** de l'évaluation des apprentissages sont en place. D'abord, la PIEA est accessible en tout temps sur le site internet du Collège. Ses éléments essentiels sont repris dans l'agenda étudiant. À la formation continue, une présentation explicite est faite aux étudiants en début de cohorte des AEC. De plus, par l'entremise des plans de cours, les étudiants prennent connaissance des règles départementales qui complètent la PIEA dans leur programme et des activités d'évaluation formative et sommative prévues pendant la session. Comme le prescrit la PIEA, les professeurs distribuent et expliquent le plan de cours aux étudiants dès le premier cours. Le guide d'élaboration du plan de cours spécifie que son contenu doit être cohérent avec le plan-cadre et les règles départementales. Par ailleurs, après l'adoption des plans de cours par les départements, la validation de leur conformité aux plans-cadres se fait par le conseiller pédagogique qui en informe le

directeur adjoint aux études, mais ce processus ne conduit pas à une nouvelle approbation du plan de cours. Cette façon de faire amène des variations dans l'application de certaines règles d'évaluation des apprentissages d'un département à l'autre. Le Collège prévoit dans son plan d'action mettre en place un mécanisme institutionnel de validation de la conformité des plans de cours aux plans-cadres et à la PIEA ce que la Commission lui **suggère** de faire. L'impartialité de l'évaluation est assurée par la PIEA qui prévoit la communication des critères de correction de l'évaluation finale de cours par les plans d'études. À ceux-ci s'ajoutent les REDEA qui réfèrent aux conditions particulières de réussite de cours ainsi qu'aux critères en lien avec l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. Le Collège offre également un service de reconnaissance des acquis et des compétences, qui permet de garantir l'impartialité auprès des étudiants des deux secteurs de formation. La PIEA prévoit également la procédure de révision de la note finale de cours, ainsi que la procédure d'appel. Les étudiants peuvent aussi se prévaloir de la reprise d'un examen. Ses modalités sont définies par les REDEA. Cependant, pour améliorer l'accès des étudiants à un droit de recours, le Collège prévoit dans son plan d'action procéder à un examen annuel des plaintes et des demandes de révision de notes ce que la Commission l'encourage à faire.

Le Collège Lionel-Groulx recourt à différentes pratiques pour veiller à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. D'abord, pour s'assurer que l'évaluation permet à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards visés, le Collège balise cette contribution individuelle par les plans-cadres qui s'appuient, à leur tour, sur la PIEA. Les cadres de référence des ESP sont élaborés par les comités de programme en conformité avec le cadre général institutionnel prévu à cet effet. La Direction des études approuve le cadre de référence de l'ESP de chacun des programmes et s'assure de sa diffusion auprès des étudiants dès leur admission. Aussi, en recueillant l'opinion des finissants et des diplômés lors des évaluations périodiques de programme, le Collège veille à ce que les modalités des ESP assurent l'intégration des apprentissages et soient en lien avec le profil de sortie du programme. Les ajustements nécessaires y sont apportés, au besoin. En revanche, ni l'évaluation périodique, ni l'évaluation circonstancielle n'amène le Collège à porter un regard critique sur l'équivalence des évaluations finales, ni sur leur lien avec le contenu enseigné. Par ailleurs, le Collège mentionne dans son rapport que même si sa PIEA prévoit plusieurs mécanismes permettant d'assurer l'équivalence des évaluations, leur déploiement est à géométrie variable dans les départements et les programmes. Le Collège souligne qu'il n'examine pas en continu les instruments d'évaluation. Il indique aussi la difficulté d'évaluer des acquis en matière de formation générale. La Commission partage les observations du Collège et constate la divergence dans les pratiques de validation des instruments d'évaluation, notamment au regard de l'équivalence, tant à la formation régulière qu'à la formation continue. Aux deux secteurs de formation, la cohérence entre l'évaluation finale et les compétences à développer n'est examinée que par l'intermédiaire du plan de cours. Toutefois, le Collège prévoit dans son plan d'action mettre en place un

mécanisme de validation de l'équivalence entre les cours donnés par plusieurs professeurs. C'est pourquoi

*la Commission recommande au Collège de mettre en place le mécanisme prévu par le plan d'action pour veiller à la qualité des instruments d'évaluation aux deux secteurs de formation.*

## **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Le Collège Lionel-Groulx a révisé sa PIEA deux fois depuis sa première adoption en 1995. La dernière révision de la politique date de 2010. Les modalités de la PIEA prévoient un mécanisme d'autoévaluation de son application tous les cinq ans. La responsabilité de son évaluation et de sa révision revient à la Direction des études. À la suite de son autoévaluation, le Collège envisage dans son plan d'action de réviser sa PIEA au courant de l'année 2017-2018, ce que la Commission l'encourage à faire. Au terme de sa démarche, l'établissement a observé des lacunes quant à l'efficacité des mécanismes veillant à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages et il a prévu apporter des ajustements à ses pratiques.

Au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Collège conclut que même si l'exercice d'autoévaluation lui a permis de dégager les points forts et les éléments à améliorer, il ne dispose que de peu d'information permettant de déterminer si les différents mécanismes, de façon conjuguée, assurent une évaluation impartiale. Parmi les points forts, la Commission tient à souligner notamment l'utilisation des cadres de références des ESP, élaborés par les comités de programme, les REDEA, qui permettent de prendre en charge plusieurs éléments de la PIEA et le guide d'élaboration des plans de cours qui veille à la cohérence entre les plans-cadres et les règles départementales. La Commission note également l'intention du Collège de mettre en place des mécanismes institutionnels de validation des plans de cours, de l'équivalence des instruments d'évaluation et de procéder à un examen annuel des plaintes et des demandes de révision de notes; des actions à cet effet sont inscrites dans le plan d'action que le Collège a produit au terme de sa démarche d'autoévaluation. Ces ajustements aux pratiques et aux mécanismes permettront au Collège de mieux veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.
---

## **Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Deux plans stratégiques sont concernés par la période d'observation au regard de l'évaluation de l'efficacité des mécanismes contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels du Collège : d'une part, le plan *Un regard sur l'avenir, Planification stratégique 2010-2015* et, d'autre part, le *Plan stratégique 2015-2020*. Au moment de la visite, le Collège en était à la deuxième année de mise en œuvre de son *Plan stratégique 2015-2020*. Ce dernier, élaboré lors de la période d'observation, est le fruit d'une démarche importante de mobilisation de la communauté collégiale et du milieu socio-économique. Le *Plan stratégique 2015-2020* du Collège Lionel-Groulx s'articule autour de quatre grandes orientations ciblant la réussite éducative, les conditions d'enseignement, le milieu de vie et l'engagement de la communauté collégiale ainsi que le développement régional. Ces orientations sont déclinées en 20 objectifs stratégiques. Le plan inclut également une analyse de la situation organisationnelle, la mission, la vision et les valeurs institutionnelles du Collège. Pour l'ensemble du Collège, la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique sont confiés à la Direction générale.

Le plan de réussite est intégré à la première orientation du plan stratégique. Quatre objectifs stratégiques y sont associés. La Direction des études voit à sa mise en œuvre ainsi qu'au suivi des mesures d'aide à la réussite en appui au plan stratégique.

Parmi les autres mécanismes et pratiques institutionnelles, le Collège s'appuie sur son plan de travail institutionnel, le plan d'action sur la réussite, le plan de développement organisationnel de la recherche, les bilans des directions, des services, des départements et des comités de programme, le tableau de bord, la cartographie des processus ainsi que sur le rapport annuel de gestion de l'établissement.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Pour veiller à la **mise en œuvre** de sa planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Direction générale et le comité de direction prennent en charge les objectifs du plan stratégique en établissant les priorités institutionnelles. À partir de ces priorités, les régies des directions et des services ainsi que les départements et les programmes du Collège sont appelés à déterminer leurs priorités et à les intégrer à leurs plans de travail en traduisant les priorités institutionnelles en actions concrètes. Ils utilisent pour cela le gabarit de plan de travail informatisé lié au plan stratégique et aux priorités institutionnelles. Les priorités annuelles ainsi établies sont automatiquement intégrées au Plan de travail institutionnel du Collège qui reprend l'intégralité des éléments pertinents du plan stratégique pour l'année en cours et permet de coordonner l'ensemble des plans de travail de l'établissement. Il précise aussi les moyens, les responsabilités et les échéanciers en lien avec les objectifs stratégiques. Le Plan de travail institutionnel est présenté par le directeur général au conseil d'administration en septembre. Le suivi de sa réalisation se fait à la mi-année, en janvier, ainsi qu'à la fin de l'année, en juin. La mise en œuvre du plan stratégique et du plan de réussite est arrimée également au plan de développement organisationnel de la recherche qui permet une plus large mobilisation de la communauté autour des objectifs spécifiques en lien avec la recherche. Le Collège accorde également une grande importance à l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles en fonction des objectifs du plan stratégique. Il s'est notamment doté d'un mécanisme spécifique à cet effet sous forme d'une cartographie des processus pour renforcer l'arrimage entre l'allocation des ressources et les priorités institutionnelles.

Pour favoriser la prise en charge des engagements du plan stratégique liés à la réussite, la Direction des études définit des axes d'intervention pour la réussite. Ces axes guident les priorités annuelles de la Direction des études et seront mis à contribution dans l'élaboration du plan d'action de la réussite 2020, prévu au plan d'action découlant de son autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Un comité de suivi du plan de réussite ainsi que le comité concernant la pédagogie des garçons et le comité concernant l'engagement étudiant sont responsables de voir à la mise en place des moyens pour prendre en charge les objectifs reliés aux axes d'intervention dans les plans de travail des départements et des programmes. Ainsi, en 2014-2015, le comité d'engagement étudiant a proposé un plan d'action et plusieurs mesures pour générer un sentiment d'appartenance ont été portées par les plans de travail des programmes de *Sciences humaines* et de *Sciences de la nature*. Par ailleurs, pour soutenir la mise en œuvre et le suivi des objectifs liés à la réussite dans le plan stratégique, le Collège propose la mise en place d'un comité permanent de la réussite dans son plan d'action, ce que la Commission l'encourage à faire. Depuis 2015-2016, la Direction des études fait un appel de projets pédagogiques et les sélectionne selon une liste de critères assurant leur adéquation avec les orientations et les objectifs du plan stratégique.

Au terme de chaque année, les directions, les services, les départements et les comités de programme rendent compte des actions qui ont été réalisées par l'entremise des bilans annuels. Ces bilans examinent si les responsabilités ont été assumées et si les

échanciers de réalisation du plan stratégique et du plan de réussite ont été respectés. La Commission souligne l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre de la planification stratégique, incluant la planification de la réussite, ainsi que l'adhésion et la mobilisation de la communauté envers les orientations du plan stratégique. Elle note de plus la concertation du comité de direction pour la prise en charge du plan et l'engagement de toutes les directions dans l'élaboration du Plan de travail institutionnel.

Des mécanismes pour veiller au **suivi des résultats** de sa planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, sont mis en œuvre par le Collège. L'établissement compile les informations par l'entremise des bilans annuels des directions, des services, des départements et des comités de programme et produit un rapport annuel qu'il présente au conseil d'administration en vue de témoigner des résultats obtenus au regard des objectifs du plan stratégique. En ce qui concerne le suivi du plan de réussite, chaque programme d'études fait le suivi des indicateurs de réussite qui sont intégrés dans le tableau de bord du plan stratégique. Cet outil de gestion permet de suivre l'avancement des dossiers, de compiler les données en lien avec les moyens retenus et de faire l'analyse quantitative et qualitative de ces données. Cependant, comme les objectifs inscrits au plan stratégique, incluant le plan de réussite, n'ont pas été formulés en résultats attendus mesurables dont le Collège peut attester l'atteinte, le suivi du plan a pris davantage la forme d'un bilan des réalisations que d'un suivi des résultats. Le Collège considère que la détermination de cibles et d'indicateurs mesurables témoignant d'une progression dans les résultats constitue la priorité institutionnelle pour l'année 2017-2018. Dans le plan d'action résultant de l'exercice actuel, le Collège prévoit plusieurs actions visant à améliorer le suivi des résultats. Dans un contexte de gestion axé sur les résultats, la Commission *invite* le Collège Lionel-Groulx à mener à terme ses travaux pour assurer le suivi de la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Le Collège Lionel-Groulx a adopté le nouveau *Plan stratégique 2015-2020* en mai 2015. Lors de son élaboration, il a tenu compte des constats de l'autoévaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2010-2015* ainsi que de son bilan quinquennal. Sur la base du bilan mi-annuel et annuel du plan stratégique, le comité de direction évalue s'il est nécessaire de modifier ou d'actualiser le plan stratégique. Le cas échéant, il élabore une recommandation de modification et d'actualisation à l'intention du conseil d'administration qui en évalue la pertinence et adopte par la suite la version actualisée du plan. Le directeur général et le comité de direction s'assurent qu'une version à jour du plan stratégique est produite et diffusée et que le Plan de travail institutionnel et le tableau de bord sont modifiés en conséquence. La Commission estime que la gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, s'il y a lieu, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

Au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Collège conclut que ses mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique et celle de la réussite sont efficaces. La Commission partage les constats du Collège. Elle estime que les mécanismes de mise en œuvre de la planification stratégique, incluant le plan de réussite, constituent une force du Collège. Elle note également l'efficacité des mécanismes de suivi des résultats, mais relève des améliorations à apporter pour assurer le suivi de la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs. La visite a démontré que plusieurs mécanismes soutiennent la prise en charge de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Il s'agit notamment du développement d'outils harmonisés de suivi et de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et surtout de la gestion concertée et partagée entre les différentes directions du Collège.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

## Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Au terme de sa démarche d'autoévaluation qui s'appuie sur l'analyse des mécanismes pour chaque composante de son système d'assurance qualité, le Collège pose un jugement global selon lequel ce système garantit l'amélioration continue de la qualité. Il compte particulièrement sur sa cartographie des processus pour assurer l'amélioration de ses pratiques et schématiser les liens entre les différents mécanismes de chacune des quatre composantes de son système d'assurance qualité.

Lors de son autoévaluation, le Collège Lionel-Groulx a apprécié différents aspects, en particulier la mise en œuvre des divers mécanismes et la prise en charge de quatre composantes du système d'assurance qualité, son intégration à la gestion institutionnelle dans une perspective d'amélioration continue de la qualité. Il estime que plusieurs actions mises en place sont structurantes et constituent les fondements de pratiques rigoureuses et systémiques en matière de gestion des programmes d'études, d'évaluation des apprentissages et de planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Dans son rapport, il mentionne que son nouveau *Plan stratégique 2015-2020* a permis d'effectuer un virage de mobilisation de la communauté et de favoriser des interactions dynamiques et intégrées de gestion. Quant à son système d'information, il s'appuie sur le Plan de travail institutionnel informatisé et le tableau de bord qui permettent une synergie entre les objectifs de l'établissement, les actions et les responsables de leur réalisation. La Commission note cette approche intégrée de l'assurance qualité qui s'articule autour du plan stratégique, principal vecteur pour porter les responsabilités associées à la gestion de la qualité. Le Collège souligne le rôle que jouent son conseil d'administration et le comité de direction dans la prise en charge de la gouvernance et de la gestion. Ils sont parties prenantes des décisions relatives à l'assurance qualité et reçoivent l'information nécessaire à la prise des décisions.

La Commission note les observations du Collège sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Elle constate que les mécanismes d'assurance qualité sont de plus en plus intégrés à la gouvernance et aux différents niveaux de la gestion institutionnelle. L'adoption du nouveau plan stratégique a permis au Collège de faire le pont entre les principaux mécanismes d'assurance qualité, d'harmoniser les différents pratiques et dossiers institutionnels et de mobiliser la communauté autour d'eux. La Commission souligne la bonne circulation de l'information entre les divers paliers de responsabilité du Collège, favorisée notamment par la Direction générale et par les outils harmonisés de gestion.

## **Plan d'action**

Le Collège a produit un plan d'action au terme de sa démarche d'autoévaluation. L'établissement a déterminé 13 actions qui sont en lien avec les mécanismes de gestion des programmes, d'évaluation des apprentissages, du suivi des résultats de sa planification stratégique et de la mise en œuvre de la planification liée à la réussite. Ces actions sont transversales et visent à maximiser le potentiel d'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Le plan d'action est en lien avec les résultats de la démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Collège. Les actions prévues sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Les responsabilités pour la réalisation des différentes actions envisagées ont été assignées et des priorités établies selon les échéances à court ou à moyen terme sans déterminer de dates précises.

## Conclusion

**Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège Lionel-Groulx et la gestion qu'il en a faite garantissent partiellement l'amélioration continue de la qualité.**

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour chacune des quatre composantes de son système d'assurance qualité. En ce qui concerne la qualité des programmes d'études, le Collège met en œuvre sa PIEP, le guide d'application de la PIEP et recourt à d'autres pratiques, dont l'utilisation de questionnaires lors de l'évaluation d'un programme et le suivi des recommandations résultant de ces évaluations. Toutefois, pour mieux veiller à la mise en œuvre des principaux mécanismes en lien avec les programmes d'études, la Commission recommande au Collège Lionel-Groulx de se doter d'un processus d'évaluation de programme qui permet de veiller à la qualité de l'ensemble de ses programmes d'études selon les six critères précisés dans sa PIEP, et ce, à l'intérieur d'une périodicité raisonnable. La Commission invite également le Collège à harmoniser les pratiques existantes avec les principaux mécanismes pour prendre en charge l'amélioration continue des programmes. En ce qui a trait à la révision et à l'actualisation des principaux mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission suggère au Collège de procéder avec diligence à la révision de la PIEP et de son guide d'application.

Pour ce qui est de la qualité de l'évaluation des apprentissages, la PIEA du Collège et les règles d'encadrement départementales d'évaluation des apprentissages constituent les principaux mécanismes pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. Leur application est favorisée par la collaboration existante entre les directeurs adjoints aux études et les départements à la formation ordinaire. Toutefois, pour mieux veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission suggère au Collège de mettre en place un mécanisme institutionnel de validation de la conformité des plans de cours aux plans-cadres et à la PIEA, conformément au plan d'action. La Commission recommande également au Collège de mettre en place le mécanisme, prévu par le plan d'action, pour veiller à la qualité des instruments d'évaluation aux deux secteurs de formation.

Enfin, le Collège a développé plusieurs mécanismes qui veillent à la qualité de sa planification stratégique, incluant celle liée à la réussite. Il s'agit notamment du développement des outils harmonisés de suivi et de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et surtout de la gestion concertée et partagée entre les différentes directions du Collège. Toutefois, pour mieux veiller au suivi des résultats, la Commission invite le Collège Lionel-Groulx à mener à terme les travaux prévus dans son plan d'action pour assurer le suivi de la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite. L'adoption du nouveau plan

stratégique a permis au Collège de faire le pont entre les principaux mécanismes d'assurance qualité, d'harmoniser les différents pratiques et dossiers institutionnels et de mobiliser la communauté autour d'eux.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Lionel-Groulx souscrit dans l'ensemble aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Collège a également apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Murielle Lanciault, présidente

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**